

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

5 février 2015 19 h

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Pierre MOREL, Maire, en séance ordinaire le 5 février 2015 à 19 heures

Etaient présents :

- Roger GROSSIORD Jean-Pierre GROSGURIN - Ian THOMPSON Adjoints
- Olivier JUREDIEU Jeannine BLANC – Pierre ZIOSI- Patrick LEVRIER

Excusés Marie-Hélène GROSSIORD - Bernard GENEVRIER (pouvoir pour Olivier JUREDIEU)
Franck DENIAUD (pouvoir pour Jeanine BLANC)

Secrétaire de séance : Jeanine BLANC

Le Maire demande si le compte-rendu de la dernière réunion (08/12/2014) appelle des observations.

Pierre ZIOSI fait remarquer qu'en ce qui concerne le point relatif à l'urbanisme, deux dossiers de déclarations préalables (GRANDCLEMENT CHAFFY Daniel et DARROUZET Cédric) sont inscrits comme accordés alors qu'il avait été dit que les pétitionnaires devaient être rencontrés, que les dossiers devaient être complétés avant toute décision.

Le Maire prend acte des remarques et demande que les prochains dossiers liés à l'urbanisme soient présentés en mairie par les pétitionnaires, avec un maximum de précision architecturale afin d'éviter les problèmes mentionnés ci-dessus.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal (article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°2014-09-25-01 :

En vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été confiée par délibération n° 2014-003 du 9 avril 2014, M. le Maire a signé le bail à intervenir avec TDF pour la location du terrain communal situé au lieudit « Le Gros Sappey » 54 m2 afin d'implanter un pylône de radio télécommunications et ce pour une durée de 12 ans.

Numéro de dossier	Non du demandeur	Nature du projet ou des travaux
DP 00121014B0017	Darrouzet Cédric La chapelle	création abri camping-car abri bois et porche (en cours)
DP 00121015B0001	Largillet David Lotissement Chez Mathy	Création d'un bûcher (en cours)

URBANISME

Tribunal Administratif de Lyon : Audience du 8 janvier 2015

La requête de Mr le Préfet de l'Ain demandant au Juge des Référé d'ordonner la suspension de la décision du Maire de lélex du 5/11/2014 portant permis modificatif de l'autorisation de construire délivrée le 18/03/2014 à Mr Francis Leplâtre pour la réhabilitation d'un bâtiment existant « au F renet » est rejetée de même que les conclusions de la commune de Lélex ainsi que celles de Mr Leplâtre tendant au bénéfice de l'article 761-1 du code de justice administrative (remboursement des frais d'avocat)

TAXE AMENAGEMENT - Abris de jardin

Courrier de la sous-préfecture – contrôle de légalité délibération du 25/11/2014 : l'exonération concernant les abris de jardin ne peut porter que sur l'ensemble des abris de jardin soumis à déclaration préalable sans que la commune ne puisse opérer de distinction au regard de la superficie de construction. Une nouvelle délibération sera donc prise en conséquence, cette exonération n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2016

CCPG

Arrêté prescrivant la procédure N°1 de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. (travaux de rénovation et de mise en sécurité du chalet de la Loge) Le dossier d'enquête publique est à disposition en mairie jusqu'au

FINANCES

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015 et de pouvoir faire face à des dépenses imprévues ou urgentes, le Conseil Municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants

Chapitre 20 Subvention d'équipement	2 500 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	31 749 euros
Chapitre 23 Immobilisations en cours	44 250 euros

CCPG

Convention de mandat - eaux pluviales

Mr le Maire explique que par délibération du bureau exécutif du 18/12/2014, la CCPG a proposé aux communes adhérentes la signature d'une convention ayant pour objet le cofinancement des attentes d'eaux pluviales.

Dans le cadre de ces travaux, la commune donnera mandat au maître d'ouvrage délégué (CCPG) pour agir en son nom et pour son compte, après aval de la commune pour chaque intervention.

La part communale du financement des attentes est proposée à 50 % pour la commune avec une estimation prévisionnelle annuelle de 5 000 euros HT pour la commune de Lélex.

Le conseil municipal souhaite plus de précisions et demande que la décision soit reportée à la prochaine séance.

Collecte ordures ménagères

Il est donné compte rendu de la réunion OM du 14 janvier 2015 : suite aux nombreux dysfonctionnements rencontrés avec la mise en place du nouveau système de collecte (dépôts sauvages de déchets au pied de conteneurs, débordements des bennes dédiées au tri sélectif) l'accès aux conteneurs sera libre en attendant l'amélioration du dispositif. A suivre.

Chambre des Notaires de l'Ain

le Conseil des Ministres ayant adopté le projet de loi sur la croissance et l'activité présenté par Monsieur MACRON, Ministre de l'Economie, dont une partie parmi d'autres concernant la réforme des professions juridiques réglementées, la chambre des Notaires de l'Ain souhaite que la commune soutienne son combat.

Le Conseil Municipal ne donnera pas suite.

CABINET MEDICAL

Renouvellement à titre gracieux du bail professionnel du local cabinet médical « aux Gentianes » avec le Docteur Lucia Ciortea pour une durée de 6 années étant entendu que la commune se réserve le droit de rompre ce bail pour revenir à des conditions normales de loyer si elle le jugeait utile et prise en charge de la redevance incitative par la Commune. Accord du conseil.

ECOLE

Compte-rendu réunions :

6 janvier : une demande de soutien financier sera adressée à la Commune pour le voyage scolaire
12 janvier : organisation des TAP (temps d'activités périscolaires) – réflexion sur les activités nouvelles pouvant être proposées, le découpage dans le temps sera revu (1 h 30 deux par semaine).
Un PEDT (projet éducatif de territoire) sera mis en place – Accord pour reverser le fonds d'amorçage à la commune de Chézery-Forens, organisatrice des TAP.

CCPG

Compte-rendu de la réunion du Comité de Rivières du 11/12/2014 au cours de laquelle a eu lieu le lancement officiel de l'élaboration du second contrat de rivières « Pays de Gex – Léman »

PNRHJ

Cinéma

En partenariat avec Ecran Mobile/ligne de l'Enseignement en Franche Comté, il est proposé à trois communes d'accueillir un cinéma de plein air durant la saison estivale 2015.
La Commune de Lélex se porte candidate.

Gestion de la Valserine et de la Semine

Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage tenue à Chézery-Forens le 19/11/2014.
Le support de présentation peut être téléchargé sur le site internet du PNR du Haut Jura (téléchargement en bas de page)

Tour Cycliste – Pays de Gex Valserine

Pays de Gex Valserine

Sollicite la commune pour un départ d'étape (arrivée à Saint Genis Pouilly) le 13 septembre 2015
prise de connaissance du cahier des charges –
Accord pour octroi d'une subvention (2 500 euros)

Tour de l'Ain

Organisation et accueil de l'étape arrivée 15 août 2015 – Signature de la convention pour attribution d'une subvention de 10 000 euros par la CCPG, le logo de la CCPG devra être présent sur tous les moyens de communication.

Salle Saint Michel

Mme Françoise Genevrièr, dans le cadre de sa future activité professionnelle (mise en œuvre d'une activité d'enseignement du Patchwork et de création textile) souhaite utiliser la salle Saint Michel pour réaliser une exposition durant les 4 semaines de Février à raison de 3 jours par semaine en alternance avec l'exposition photos organisée par l'OT. Accord du conseil

Contrat d'Entretien

Accord du conseil pour signature des contrats d'entretien des portes de garage motorisées conformément à l'arrêté du 21/12/93

Courrier Mr le Préfet

Félicitations adressées à Mme Danièle Gabriel-Robez pour sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur.

DIVERS

Arrêté de stationnement hivernal a été modifié afin d'optimiser le nombre de places tout en permettant un accès aisé aux véhicules de secours, cars, notamment à la jonction de la RD 991 avec la voie communale. La signalisation sera mise en place et l'arrêté affiché aux emplacements habituels.

Le stationnement (sauf ayants droits) demeure interdit sur la place de l'église

Demande pour stationner un camping-car jusqu'à la fin de saison sur l'aire du Frenet : réponse négative

Manifestations Associations

Val'zik (concert) l'association ne souhaite plus organiser un concert en mars 2015.

Jura'nim (bal) RDV Lundi avec le maire pour la présentation d'une convention entre la mairie et l'association pour l'organisation d'un bal à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22 heures